



www.chienguides.fr

LE CHIEN GUIDE
EST REMIS
GRATUITEMENT

ESSENTIEL 2019

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES
EST RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE-DÉCRET DU 26 AOÛT 1981



LES CHIENS
GUIDES
D'AVEUGLES

Fédération Française des Associations
de Chiens guides d'aveugles



Paul CHARLES
Président

Rapport moral 2019 du Président (extrait)

Notre CAUSE s'apprécie par la capacité de tous ses acteurs, à répondre présents auprès des personnes en situation de handicap visuel. L'année 2019 a-t-elle répondu à cet engagement ? Elle a été fructueuse en événements, structurant nos actions et objectifs, permettant d'envisager un avenir serein, en adéquation avec notre plan de développement. Nous noterons, en premier lieu, le retour de la croissance. Nous avons remis et atteignons 227 chiens guides. L'acte le plus symbolique, fort, est la mise en place d'un projet associatif pour notre Fédération. Son ultime présentation est intervenue lors de notre Assemblée Générale du 15 mai à Angers et approuvée à l'unanimité par l'ensemble de ses membres. Cette même Assemblée a décidé l'intégration définitive de l'association Aliénor de Mérignac, à la suite de sa période probatoire ; elle rejoint donc formellement les associations fédérées. L'Assemblée s'est tenue dans le cadre de notre 4^{ème} Congrès National, qui se réunit désormais tous les 2 ans. Nous avons accueilli 420 congressistes, et une parité presque parfaite entre bénévoles et salariés de nos associations. Notre communication nationale, après la campagne « Le chien guide, c'est Wouf ! », a été axée, cette année, vers le bien-être de l'utilisateur, sur le thème « Avec un chien guide, la vie prend forme » relatant les bienfaits de ce merveilleux compagnon. Notre rendez-vous annuel de fin septembre, les journées portes ouvertes, a été un très beau succès. L'effort entrepris depuis 5 années pour mener une campagne nationale d'information pour les legs, a été poursuivi. Je salue et remercie le comité de pilotage qui mène cette importante campagne.

La formation initiale des moniteurs et des éducateurs reste bien sûr un vecteur important pour soutenir nos objectifs. Complémentaires, les propositions de formation dites continues restent également très attractives pour les salariés comme pour les bénévoles.

Nous sommes membres actifs de CANIDEA. Notre Confédération d'aide aux personnes par le chien, travaille au travers de commissions, aux questions de « certifications et procédures », de « réglementation », de « formation ».

Nous voici au seuil d'une nouvelle décennie, nous nous devons de l'appréhender de façon constructive, tant sur le plan de notre mission première, mais également dans la réflexion pour de nouveaux projets et objectifs.

Vouloir anticiper l'avenir, réfléchir à la diversification de nos missions sociales, ne veut pas dire renoncer à notre cœur de métier du chien guide, mais se servir de nos acquis, pour être plus complémentaires dans l'aide par le chien, auprès des personnes en situation de handicap.





Vie fédérale / Accompagnement des associations

LA FÉDÉRATION ACCOMPAGNE LES ASSOCIATIONS DANS LEUR DÉVELOPPEMENT QUALITATIF ET QUANTITATIF.

- Chaque association s'est dotée d'un plan de développement conforme à l'objectif partagé, visant à remettre à terme 300 chiens guides par an.
- Les mutualisations éducation/remise sont encouragées pour fluidifier les demandes.
- De nouvelles associations sont intégrées.

L'exigence qualitative au cœur de notre mission

L'exigence qualitative est la marque du réseau fédéré qui remet et suit plus de **90 %** des équipes actives dans notre pays.

La mise en œuvre de plans d'aides pluriannuels permet aux Associations, tant pour leur fonctionnement que l'investissement, de conduire leurs projets de développement. Ils concernent particulièrement en 2019 le centre d'élevage (CESECAH), l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles (ANM'Chiens guides), les Écoles de Chiens Guides Grand Sud Ouest, de Lyon-Centre Est, de Paris, d'Ile de France et d'Aliénor-Mérignac.

La FFAC permet par la rencontre, les échanges de bonnes pratiques et de préparer l'avenir

Pour ce faire, de nombreux travaux ont été engagés ou poursuivis notamment :

- Une campagne nationale pour susciter les legs,
- La participation active à la confédération CANIDEA (chiens de médiation et d'aide à la personne),
- La formalisation du Projet Associatif de la Fédération.

Le 4^{ème} congrès national des chiens guides s'est tenu à Angers en Mai 2019.

Il a contribué à déterminer des axes de travail pour les prochaines années.

Cette importante rencontre a permis aussi de coordonner nos actions, de travailler à nos pratiques communes, confronter et enrichir nos expériences par l'intervention de partenaires français et étrangers.

Formation

Promotion en cours	Année de formation	Nombre d'étudiants
Joseph MICOUD (23 ^{ème})	4 ^{ème} (éducateur)	10
Helen KELLER (24 ^{ème})	3 ^{ème} (éducateur)	6
Maudy PIOT (25 ^{ème})	2 ^{ème} (moniteur)	9
Louis BRAILLE (26 ^{ème})	1 ^{ère} (moniteur)	11

En 2019, 228 personnes, salariés et bénévoles des associations de chiens guides d'aveugles, ont participé aux formations :

- Formations initiales de moniteurs et d'éducateurs;
- Formation des Ambassadeurs maîtres de chiens guides d'aveugles ;
- Des formations continues techniques, sociales, de gestion, de communication...



Des idées-forces qui ressortent :

- **Mieux accompagner** – former les familles d'accueil
- **Élaborer des procédures d'éducation communes**
- **Renforcer l'identité chien guide** (marque-label)

Qualité et recherche

La sélection et l'élevage des chiots

Le réseau des élevages a poursuivi sa structuration. Une réelle volonté de coopération des élevages est constatée. Le CESECAH, le centre Jacques Bouniol à Buc, la Maison du chiot à Angers, ainsi que la Fondation Frédéric Gaillanne avec sa spécificité auront fait naître 410 chiots en 2019 :

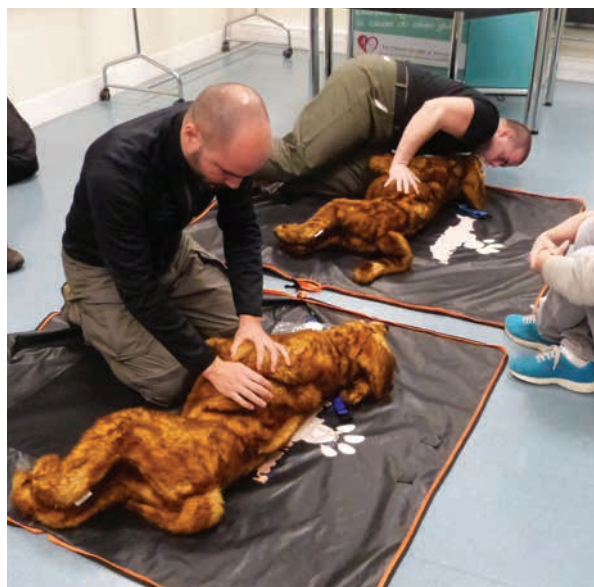
- CESECAH 290
- MAISON DU CHIOT 39
- BUC-JACQUES BOUNIOL 60
- FFG 21



Le conseil scientifique des élevages a exploré cette année :

- Les crises convulsives du chien,
- La gastro-entérologie chez le chien en croissance.

La Commission Technique a travaillé aux process communs d'éducation. Les autres travaux ont été réalisés conjointement avec le Conseil Scientifique.



Formation « Premiers secours canins »

L'accessibilité des Maîtres de Chiens Guides :

La FFAC en lien avec l'ANM'Chiens Guides a poursuivi le travail de coordination et de sensibilisation.

En 2019, l'Association Nationale des Maîtres de chiens guides a recensé 66 cas de refus d'accès pour les maîtres et leur chien guide (soit une légère diminution).



Administrations :
5 refus



Commerces :
10 refus



Hébergements :
8 refus



Loisirs actifs :
5 refus
Loisirs passifs :
6 refus



Restauration :
12 refus



Santé :
9 refus



Taxis :
8 refus



Transports :
3 refus



Pour :
45 femmes



Pour :
21 hommes

25 saïnes ont été traitées en 2019 pour les chiens en cours d'éducation : 14 cas de refus d'accès (transports, commerces, loisir, administration, restauration et hôtellerie), 11 cas de renseignements sur l'accueil (international, lieux de travail, centres de loisir).

En 2019, 9 personnes ont fait appel au médiateur fédéral. Les motifs exprimés par les demandeurs déficients visuels sont généralement les délais d'attribution trop longs ou des difficultés lors de la retraite du chien.

Communication nationale

La FFAC a conduit, conformément à ses missions, des campagnes visant à promouvoir le chien guide auprès des utilisateurs potentiels et du grand public.

En juin, la campagne « Avec un chien guide, la vie prend forme » expliquait le rôle du chien guide dans la vie d'une personne déficiente visuelle.

En septembre, la campagne « La Fête des chiens guides » a permis aux écoles d'accueillir plus de 20 000 personnes lors de leurs journées portes ouvertes.

La FFAC a entamé une démarche digitalisée de sa communication. Aujourd'hui active sur les réseaux sociaux, elle travaille sa e-réputation via différents outils et techniques (site internet, newsletter, référencement).

Pour la 3^{ème} année consécutive, les professionnels de santé ont été sensibilisés à la cause du chien guide. L'objectif était de mieux faire connaître l'utilité des chiens guides pour les personnes déficientes visuelles.

La récurrence de cette campagne permet une meilleure connaissance du chien guide. 83% des ophtalmologues répondent désormais "Oui" à la question « Connaissez-vous les chiens guides de votre région ? » (43% en 2017 et 75% en 2018).

La revue fédérale

La revue trimestrielle « Les Yeux de son Maître » tient informés les adhérents, donateurs, partenaires et le grand public des actions réalisées. Cette revue existe aussi en format audio pour les personnes déficientes visuelles.

Relations publiques

La FFAC entretient également des relations avec les pouvoirs publics et de nombreux partenaires associatifs pour contribuer aux textes et règlements visant une amélioration des droits des personnes en situation de handicap, dont évidemment les Maîtres de Chiens Guides.

La FFAC a poursuivi ses relations avec la Fédération Européenne (EGDF) et la Fédération Internationale des Écoles de Chiens Guides (IGDF). Elle participe au processus européen de normalisation des chiens guides et d'assistance. Cofondatrice, la FFAC reste très active au sein de la Confédération des chiens d'aide à la personne, CANIDEA. Elle entretient des relations avec les organisations représentatives des personnes déficientes visuelles.



Le Bureau de la Fédération est ainsi composé :

Président : Paul CHARLES

1^{er} Vice-président :
Michel ROSSETTI

2^e Vice-président :
Daniel HERTAULT

3^e Vice-président :
Michel RIVALLAIN

Secrétaire Générale :
Michèle NEDELICOT

Secrétaire Générale adjointe :
Suzanne CASTILLO

Trésorier : Marcel LANIER

Trésorier Adjoint :
Gabriel MOLL

Tableau du compte d'emploi des ressources

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant sur l'homologation du règlement n°2008-12 du 7 mai 2008, la FFAC a établi un Compte d'emploi des Ressources annexé aux comptes annuels qui sont certifiés par notre Commissaire aux Comptes, le cabinet Ernst and Young (EY).

EMPLOIS	Emploi de 2019 = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		3 984 417
1 - MISSIONS SOCIALES	6 165 425	5 965 425	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	12 259 649	12 259 649
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés	12 247 689	
- Actions réalisées directement	6 159 518		- Dons manuels non affectés	3 230 701	
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-		- Dons manuels affectés	-	
1.2. Réalisées à l'étranger			- Dons manuels collectés pour le compte des Associations	150	
- Actions réalisées directement	-		- Legs et autres libéralités non affectés	9 016 839	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	5 908		- Legs et autres libéralités affectés	-	
			- Legs et autres libéralités non affectés pour le compte des associations	-	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 698 294	1 698 294			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 689 547	1 689 547	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	11 960	
2.2. Frais d'AGP pour le compte des associations fédérées	8 747	8 747			
2.3. Frais de recherche des autres fonds privés			2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	-	
2.4. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	6 717	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	708 307	528 651	4 - AUTRES PRODUITS	172 939	
		8 192 370			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	8 572 025		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	12 439 305	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	9 606		II - REPRISES DES PROVISIONS	650	
III - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	-		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIEÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	3 858 323		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	
V - TOTAL GENERAL	12 439 955		VI - TOTAL GENERAL	12 439 955	12 259 649
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		14 294			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		100 801			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		8 105 863	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		8 105 863
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		8 138 203
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	25 406		Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestation en nature	25 406	
Frais de fonctionnement			Dons en nature		
TOTAL	25 406		TOTAL	25 406	



Marcel Lanier
Trésorier

Commentaires sur le Compte d'Emploi des Ressources

Les comptes de la FFAC reflètent les priorités d'actions choisies par son Conseil d'Administration. Les moyens mis en œuvre sont affectés à l'accompagnement de nos projets. Les apports liés à la générosité du public sont répartis entre la promotion de la cause des chiens guides, le soutien des Écoles, du centre d'élevage et de l'association des maîtres de chiens guides. Les frais de recherches de fonds et de fonctionnement sont limités et maîtrisés. Le résultat de l'exercice 2019 se solde par un excédent de ressources d'un montant de 3 858 323 € s'expliquant principalement par la réalisation des legs / assurances vie cumulés exceptionnels supérieure à la prévision et par des charges maîtrisées ou non engagées.

Emplois :

Les emplois de la FFAC, d'un montant de 12 439 955 €, se répartissent de la manière suivante :

- 45 % des emplois sont destinés aux associations fédérées permettant la poursuite du plan de développement ambitieux tant en fonctionnement qu'en investissement,
- 15 % des dépenses ont été alloués à la formation, en particulier, des moniteurs, des éducateurs et des bénévoles,
- 8 % des charges soutiennent les campagnes de communication, d'information au public portant sur l'accessibilité et l'utilité du chien guide pour les personnes aveugles ou malvoyantes,
- 4 % pour le conseil, la promotion et le renforcement du réseau chien guide en mutualisant les bonnes pratiques dans tous les domaines,
- 20 % sont des frais de collecte, dont la campagne nationale des legs, partagée avec les associations membres,
- Et les 8 % restants correspondent aux frais de fonctionnement de la Fédération.

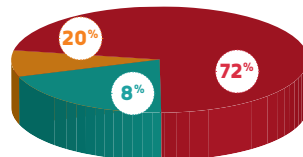
Ressources :

Les ressources de la FFAC, 12 439 955 €, se répartissent ainsi :

- 98 % proviennent de la générosité du public, (Legs : 72 % et dons : 26 %)
- 2 % sont des « autres produits » tels que des produits financiers ou des subventions privées.

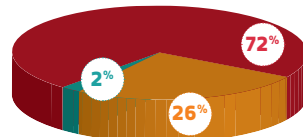
À noter que 72% des dépenses sont affectées à la mission sociale (6 159 518 €).

Emplois 2019



- **Missions sociales :**
6 165 425 €
- **Frais de collecte (Dont campagne legs) :**
1 698 294 €
- **Frais de fonctionnement :**
708 307 €

Ressources 2019



- **Ressources collectées auprès du public (Legs) :** 9 016 839 €
- **Ressources collectées auprès du public (Dons) :** 3 230 701 €
- **Autre produits de l'année :** 192 266 €

La grande chaîne de solidarité que forment les bénévoles, les professionnels, les donateurs, permet de poursuivre notre plan de développement au service des personnes aveugles et malvoyantes. Au nom de ceux que nous aidons, un grand merci à tous.



Les projets 2020

Les objectifs déterminés pour 2020 devront être ajustés. En effet, la pandémie que nous subissons actuellement impacte les chiens guides d'aveugles. Toutes les Écoles et Centres d'élevages ont poursuivi le soutien aux personnes et veillé au maintien de la pré-éducation des chiots. Toutefois les mesures de confinement n'auront pas permis de remettre de chiens guides pendant de longues semaines à des personnes déficientes visuelles en attente. Toutes les équipes sont mobilisées pour poursuivre, dans les meilleures conditions, notre mission sociale et amplifier les remises ces prochains mois.

Objectifs généraux

« Aider les associations adhérentes à promouvoir et à mettre en place les services qu'elles fournissent aux personnes déficientes visuelles pour favoriser leur autonomie prioritairement par le moyen du chien guide »

Le développement

Chaque association s'est dotée d'un plan de développement qui valide l'objectif partagé, avec comme conséquence la remise à terme de 300 chiens éduqués par an.

Chaque fois que possible, les mutualisations éducation/remise sont encouragées pour fluidifier les demandes.

La construction des nouveaux centres d'éducation est en cours de finalisation et devrait aboutir en particulier à Cernay (68) et à Mérignac (33).

Formation et technique

La formation des moniteurs et des éducateurs, des instructeurs de locomotion, la formation continue des bénévoles et salariés est poursuivie.

Il en est de même pour les travaux de recherche et d'harmonisation technique.

Le réseau des élevages de chiots se renforce.

Vie fédérale, échanges des bonnes pratiques

Chaque fois que possible les échanges de bonnes pratiques sont privilégiés pour poursuivre dans la dynamique engagée visant une meilleure connaissance mutuelle et construire ensemble.

Communication et accessibilité

- Organisation de la Fête du Chien Guide, fin septembre. « *Les chiens guides, c'est WOUF!* »
- Information auprès des professionnels de santé, médecins généralistes et ophtalmologistes.
- Développement de la communication digitale.

Les relations publiques

La FFAC poursuit ses partenariats, l'implication dans les réseaux, participant à la valorisation et au développement de son objet social.

Avec les Associations fédérées, elle renouvelle une campagne pour sensibiliser aux legs.

Elle s'implique dans l'observatoire de l'accessibilité, créé sous son impulsion pour prévenir les refus d'accès des personnes accompagnées de leur chien guide.



💖 *Tous unis dans la Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles.* 💖



LES CHIENS
GUIDES
D'AVEUGLES

Fédération Française des Associations
de Chiens guides d'aveugles

71 rue de Bagnolet - 75020 PARIS
Tél : 01 44 64 89 89

www.chiensguides.fr



federation@chiensguides.fr

Association sans but lucratif - Loi 1901 -
Reconnue d'Utilité Publique par Décret
du 26.08.81